

Hausse de la mortalité routière : Des mesures politiques déconnectées des causes réelles des accidents

Le dernier rapport de l'ONISR indique une hausse de la mortalité routière de 19,2% en juillet 2015. La politique de sécurité routière basée quasi exclusivement sur le contrôle des vitesses via l'automatisation de la sanction atteint-elle son niveau d'incompétence ?

Une politique inopérante

26 mesures sont annoncées début juillet par le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, dont celle sur l'obligation de détention d'un gilet haute visibilité sous la selle pour les deux roues motorisés (au 1^{er} janvier 2016) ou l'interdiction des kits mains-libres (au 1^{er} juillet 2015), mais aussi celle de augmentation du parc de radars automatiques. Quelle a été l'efficacité de ces annonces sur la mortalité des usagers en général et des 2RM en particulier ? Inefficace, semble-t-il !

Des solutions adaptées aux enjeux

Dans le cas des grands départs en vacances, périodes accidentogènes, pourquoi ne pas inciter financièrement les usagers à emprunter les autoroutes ? Ces réseaux sont les plus sûrs et sont une solution efficace pour préserver des vies. Ou les enjeux financiers sont-ils plus importants que la Sécurité routière ?

Qu'en est-il des contrôles ciblés sur les conduites à risque tels que l'alcool et les stupéfiants ? Des contrôles réalisés par les forces de l'ordre et pas par des machines, alors que les dernières annonces sont orientées autour du renouvellement et du développement du parc de radars automatiques. Force est de constater que malgré l'accroissement du recours au système Contrôle sanction automatisé, les morts sur les routes ne baissent pas. Remettons de l'humain dans les contrôles qui ressembleront plus à ce qu'ils devraient être qu'au prétexte à de juteuses rentrées d'argent...

Quelles annonces prévues au CISR de rentrée ?

Suite à la récente publication du rapport de l'IGA, intitulé « évaluation de la politique de sécurité routière »¹, le Premier ministre annonce un Comité interministériel à la sécurité routière à la fin de l'été. La FFMC demande que de réels moyens soient alloués à la compréhension de l'accidentalité routière, que ce soit au niveau National (par une réelle interministérialité), mais aussi vis-à-vis des pouvoirs décentralisés et déconcentrés de l'Etat en incluant les associations d'usagers de la route et en particulier les motards à la prise de décision.

¹ BONDAZ, 14 août 2015, Inspection générale de l'administration, Rapport de diagnostic d'évaluation de la politique de sécurité routière, 49p., <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-de-la-politique-de-securite-routiere-a2012.html>.

Contacts presse :

Fabien Delrot, membre du Bureau national de la FFMC : 06 31 57 79 58
Nathanaël Gagnaire, délégué général de la FFMC: 06 83 91 65 27

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL – Tel : 01.48.18.03.20
contact@ffmc.fr – www.ffmc.fr